

MOTION DU BARREAU DES SABLES D'OLONNE

Au regard de la présentation à l'Assemblée Nationale du projet de Loi de programmation pour la Justice 2018-2022 sur lequel les députés seront amenés à voter le 22 novembre 2018, des éléments nouveaux sont apparus le 19 novembre lors de la présentation du projet de loi :

- réintroduction de l'instauration du « Tribunal Judiciaire » : fusion TGI et TI,
- faculté de regrouper par décret au sein d'un seul tribunal par département certaines matières, extension de l'expérimentation à cinq régions administratives au lieu de deux de la spécialisation de Cours d'Appel, donc potentiellement à un dizaine de Cours d'Appel sur treize,
- révision de la pension alimentaire par les directeurs de la CAF,
- spécialisation de tribunaux entre plusieurs départements,
- la dématérialisation de la procédure pénale et ses conséquences, s'agissant plus particulièrement de notifications des droits au gardé à vue, contraire aux droits de la défense.

En effet le gouvernement a finalement décidé de revenir sur ces points pourtant acquis et ce par l'intermédiaire d'amendements déposés à l'Assemblée Nationale.

Le CNB et la Conférence des Bâtonniers souhaitent que l'action nationale soit menée le jeudi 22 novembre 2018 prenant la forme d'une journée « JUSTICE MORTE ».

C'est pourquoi :

Le Barreau des Sables d'Olonne, dans son Assemblée Générale du 21 novembre 2018 décide d'un mouvement de grève totale et du renvoi de toutes les audiences du 22 novembre 2018 avec représentation d'avocat

Thierry ANGIBAUD
Bâtonnier de l'Ordre

